



DEPARTEMENT de l'ARDECHE
MAIRIE de JAUJAC
Place du Champ de Mars 07380 Jaujac

Tél : 04 75 93 22 28

Fax : 04 75 93 25 29

Mail : mairie@jaujac.fr

Site : <http://www.jaujac.fr>

Compte Rendu du Conseil Municipal
Du 4 juillet 2016

1 – Participation pour l'assainissement collectif (PAC)

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer et de fixer la participation pour l'assainissement collectif pour les constructions nouvelles et existantes à 1 800 Euros.

2 – Décision Modificative N° 1 – Budget général

En vu de l'acquisition de terrains, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, les modifications suivantes :

Article 2315 : - 25 000 €

Article 2111 : +25 000 €

3 - Acquisition d'un bien par voie de préemption

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir par voie de préemption la parcelle 192 section AE lieu-dit les Sausses d'une superficie de 23 a 20 ca.

Cette acquisition s'effectuera au prix de 20 000 € hors frais et commission de 5 000 € .

4 – Redevance pour occupation du domaine public par l'Association Terroir et Création

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 contre

- décide de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public à 120 € par marché, 2 marchés seront gratuits.

5 – Motion de soutien à l'hôpital d'Aubenas

Le Conseil Municipal :

- tient à affirmer son opposition à la constitution d'un Groupement Hospitalier de Territoire avec le Centre Hospitalier de Montélimar comme hôpital support tel qu'il est proposé par la loi santé,
- soutient une alternative qui se veut réaliste et en conformité avec l'aménagement du territoire et la géographie Ardéchoise.
- Soutient le projet de Groupement Hospitalier de Territoire Sud-Ardèche avec les Hôpitaux locaux du bassin sanitaire du Sud-Ardèche.